

Au Conseil Communal de Cheseaux-sur-Lausanne

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS NO 08/2017

« Demande de crédit pour l'aménagement d'un parking payant au Grand Pré »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères) communaux,

La Commission constituée par :

Monsieur David Hofstetter, 1^{er} membre
Monsieur Thierry Auberson, rapporteur
Madame Martine Furrer
Monsieur Alessandro Fabbri

s'est réunie le lundi 30 janvier 2017 à 20h30 dans les locaux de la commune. Lors de cette séance, Monsieur Louis Savary, Syndic et Monsieur Serge Sandoz, Municipal, nous ont présenté le détail du préavis et ont répondu aux diverses questions de la Commission. A noter également la présence de la commission des finances.

Nous les remercions de leur disponibilité ainsi que des explications détaillées et des précisions qu'ils nous ont données.

La commission a délibéré et préparé ce rapport dont la mise au point s'est effectuée par courrier électronique.

Contexte

En guise d'introduction, Messieurs Savary et Sandoz nous rappellent que la place du Grand Pré est un endroit stratégique pour notre village.

Cette place avait fait l'objet d'une mise au concours il y a quelques années pour la création d'une grande salle, d'un bâtiment communal, de commerce et d'un EMS. Ce projet avait fait l'objet d'un recours sur pétition aboutie des habitants. L'EMS a dès lors été construit plus en retrait au sud.

Depuis, le périmètre nord du Grand Pré n'a pas fait l'objet d'un nouveau projet, et cette place est en attente d'une affectation pour le bien public. Actuellement en zone mixte, il est important de conserver cette zone pour un futur besoin de locaux d'intérêt public.

Depuis quelques années, cette place est devenue un parking d'échange. Ce parking est déjà complet dès 09h00, ceci notamment depuis que le parking d'Echallens est devenu payant.

Il s'agit d'un terrain gravillonné nécessitant une remise en état régulièrement.

En attendant un futur projet d'utilité public sur ce site, la Municipalité propose d'améliorer les conditions de parage du parking du Grand Pré. Et parallèlement à sa réfection, la Municipalité a décidé de mettre également en place un concept de parage pour l'ensemble du territoire communal. Les objectifs de ce document sont d'éviter les voitures ventouses, d'éviter l'occupation de places de parc par des pendulaires ne contribuant pas à la prise en charge financière des infrastructures et d'offrir des places de parcs disponibles pour ceux qui désirent accéder à nos commerces. Dès la réouverture du parking du Grand Pré, aucune place de parc publique ne sera disponible gratuitement pour un parage de longue durée. Les nouvelles conditions de parage

feront l'objet d'une publication dans la feuille des avis officiels par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes du canton de Vaud, ainsi que dans le Crieur.

Il existe 3 parkings de grande capacité et de longue durée :

1. Parking Grand Pré : 96 places,
2. Parking goudronné (sous le viaduc) du Grand Pré : 67 places (dont 21 places appartenant au LEB (statuts à définir) et 1 place « Mobilitis »),
3. Parking Radcliffe : 63 places
4. Et diverses places réparties sur la commune (313)

La totalité des places de parking dans la commune sera de 539 après remaniement

Objectifs

Pour rappel, la présente commission se prononce uniquement sur l'aménagement de ce parking et non sur le régime de stationnement ou sur le concept général de parcage établi par la Municipalité.

Les objectifs de ce projet sont :

1. Offrir de meilleures conditions de parking en amortissant l'investissement relativement rapidement (entre 5 et 10 ans), à un prix correct,
2. Rendre des places disponibles pour les personnes qui viennent dans notre village pour se rendre dans les commerces et restaurants,
3. Offrir des possibilités de parking nocturne aux habitants qui n'auraient qu'une place de parc avec leur habitation.

Analyse

La commission s'est basée sur les documents suivants : Préavis 08/2017 de la Municipalité et « Nouvelles règles pour le parcage des véhicules ».

Il s'agit donc d'aménager un parking digne de ce nom qui réponde aux exigences tant environnementales que d'accès, contrôles et sécurité. Nous parlons ici de 96 places voitures et 14 places 2 roues (motos). A noter que les places destinées aux deux roues ne seront pas couvertes, mais bénéficieront de la gratuité.

Un passage pour piétons éclairé sera créé en face du pub. Il permettra de quitter le parking et traverser la route en plus grande sécurité qu'aujourd'hui. Il est estimé entre 200 et 300 le nombre de piétons potentiel.

A noter que les manifestations, comme par exemple le cirque « Helvetia », ne bénéficieront plus de cette place rénovée, mais pourront s'installer sur la bande herbeuse située entre le parking du Grand Pré et l'EMS.

Pour la commission, les tarifs proposés semblent adéquat par rapports aux objectifs visés. La Municipalité pense que le taux de remplissage du parking par les pendulaires ne devrait pas dépasser les 60%. Quant aux coûts des travaux, les chiffres semblent réalistes.

Le contrôle du parking sera effectué par notre assistant de sécurité publique (M. Simond) comme jusqu'à présent. Des moyens électroniques de contrôles seront étudiés lors du choix du type d'horodateur.

Pour information, le montant des amendes découlant des contrôle de stationnement sur la commune se monte actuellement à environ Fr. 35'000.--/an.

De plus, Monsieur le Syndic nous a confirmé que le projet a été inscrit au budget pour un montant de Fr. 400'000.— d'une part, et d'autre part que nous avons les liquidités nécessaires au financement de ce projet sans avoir recours à un emprunt.

Conclusion

Au vu de ces éléments la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, et Messieurs les Conseillers(ères) Communaux d'adopter le préavis municipal No 08/2017 soit :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 395'000.— pour réaliser l'aménagement d'un parking payant au Grand Pré,
2. D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2018,
3. D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

Les membres de la Commission :



David Hofstetter, 1^{er} membre



Thierry Auberson, rapporteur

Martine Furrer

Alessandro Fabbri

